

Charte interprofessionnelle de bonnes pratiques en élevage cunicole

Présentation de l'outil Evalap, bilan du déploiement et des enseignements



TRAVEL A.¹, CHASTAGNER A.¹, PUTERFLAM J.¹, WARIN L.¹, GILLET E.²

Contact : travel@itavi.asso.fr

¹ ITAVI – PARIS

² CLIPP – PARIS

Etude financée par :



Résumé

Sortir de la crise de la maladie hémorragique virale des lapins (VHD ou RHD) est un enjeu particulièrement structurant pour la filière cunicole. La mise en œuvre et le respect des règles basiques de la biosécurité sont indispensables, en complément de la vaccination des reproducteurs. En parallèle, pour la filière, il est essentiel de pouvoir apporter aux consommateurs/citoyens, des garanties sur les pratiques en élevage et le respect du bien-être des lapins. Le projet EVALAP, porté par le CLIPP et animé par l'ITAVI, vise à co-construire et déployer une Charte interprofessionnelle de bonnes pratiques en élevage cunicole, qui fait désormais référence pour toute la filière et dont le respect du contenu permettra de renforcer la prévention des maladies, tout en améliorant les conditions d'élevage des lapins au regard du bien-être animal. Cet article présente la méthode de construction de la Charte, les exigences définies collectivement et décrit les premiers résultats obtenus sur les 324 visites réalisées de septembre 2022 à fin 2023.

1. Introduction

Sortir de la crise de la maladie hémorragique virale des lapins (VHD ou RHD, due au RHDV) est un enjeu majeur pour la filière cunicole. La situation devient critique pour l'ensemble des acteurs (éleveurs, abatteurs, sélectionneurs, fabricants d'aliments et de matériel) et est un frein à l'attractivité du métier d'éleveur de lapins. Sécuriser les élevages pour prévenir les contaminations par le RHDV est essentiel et tous les experts s'accordent à dire que la biosécurité est le moyen incontournable.

En parallèle, le mode de production du lapin de chair en cages fait l'objet de nombreuses remises en question de la part de certaines ONG. Au-delà de la question du logement, il est nécessaire d'apporter aux consommateurs/citoyens, des garanties sur les

pratiques en élevages cuniques et aller vers une prise en compte plus importante du bien-être animal. On peut citer à titre d'exemple, la présence d'aménagements ou enrichissements pour satisfaire l'expression de divers comportements naturels des lapins.

C'est dans ce contexte que le CLIPP, l'interprofession, a élaboré une Charte interprofessionnelle des bonnes pratiques en élevage cunicole, qui fait désormais référence au sein de la filière. D'un point de vue technique, cette Charte permet à chaque éleveur : 1/ de situer son élevage au regard des exigences qui font consensus au sein de la filière, et 2/ d'identifier ses points de progrès pour renforcer la prévention des maladies, tout en améliorant les conditions d'élevage au regard du bien-être animal.

D'un point de vue politique, cette Charte permet d'apporter un cadre pour répondre aux principaux enjeux de la filière cunicole :

- Sociaux : le découragement des éleveurs sur le terrain n'est plus acceptable, la filière ne veut plus observer d'arrêts liés à des cas de VHD. Elle apporte également des garanties sur le respect des bonnes pratiques en élevage face aux fréquentes remises en question auxquelles la filière doit faire face ;

- Economiques : l'impact financier pour une exploitation touchée par la VHD s'élève en moyenne à 12 000 € liés au surcoût de la vaccination (estimation pour 2 lots d'engraissement consécutifs) et à la perte d'animaux. La filière doit préserver des élevages et justifier du respect des bonnes pratiques pour répondre aux attentes des clients et pour conquérir de nouveaux marchés (export, restauration hors domicile, produits transformés).

La Charte interprofessionnelle est une démarche de progrès qui repose sur une grille d'évaluation qui permet d'établir pour chaque élevage une note globale (reflet du niveau d'atteinte des exigences de la Charte) et un plan d'action personnalisé. Cette évaluation permet de vérifier en élevage l'application des bonnes pratiques. L'objectif de cet article est de présenter la méthode de construction de la charte, son contenu et l'outil d'évaluation associé, mais également de dresser un bilan de la mise en œuvre et des résultats obtenus sur la première année de déploiement (jusqu'au 31/12/23).

2. Construction de la Charte interprofessionnelle

2.1. Le groupe de travail

Un groupe de travail, constitué par le CLIPP (pilote du projet) et animé par l'ITAVI, rassemble des représentants professionnels

des maillons production (7 groupements : CPLB, Terrena Production Lapins, CIAB Lapins, Elvilap, Eleveurs du Nord, Normandie Lapin, SICA LAPALLIANCE), sélection (Syselaf : Syndicat National des Sélectionneurs de Lapins Français) et abattoirs (ALPM et SNV).

2.2. Exigences de la charte

Une première liste de points de contrôle qui intègre l'ensemble des exigences des cahiers des charges existants en production cunicole a été constituée (bases réglementaires, charte FENALAP, cahiers des charges groupements/distributeurs, etc.). La formulation des questions, les méthodes de contrôle et le résultat attendu pour chaque point de contrôle ainsi que la notation associée ont été validés par les membres du groupe de travail.

La Charte vérifie en premier lieu le bon respect de la réglementation (liste des points réglementaires présentée en fin d'article dans le Tableau 1) mais couvre aussi l'ensemble des points clés de l'élevage en termes de biosécurité et de bien-être, grâce à ces 2 modules thématiques :

- module BIOSECURITE qui contient 116 questions, regroupées en 6 thématiques (Bonnes pratiques d'hygiène, Stockage des produits vétérinaires, Mesures de décontamination, Traçabilité, Respect de l'environnement et Encadrement technique).

- module BIEN ETRE ANIMAL qui contient 34 questions regroupées en 5 thématiques (Bonne alimentation, Bon environnement, Bonne santé, Comportement approprié de l'espèce domestiquée et Autre).

2.3. Catégories de questions et leur notation

Trois catégories de questions et leur notation associée sont définies selon le niveau d'exigence à atteindre (Tableau 2). Lors de

l'évaluation chacune des questions est notée selon le niveau d'atteinte du résultat : résultat « satisfaisant » (S) qui vaut 1 point, résultat « à améliorer » (AA) qui vaut 0,5 point, résultat « non satisfaisant » (NS) qui vaut 0 point. Une question peut également être notée « sans objet » (SO) lorsque l'élevage visité n'est pas concerné par le point de contrôle évoqué. Dans ce cas, cette question n'est pas prise en compte dans le calcul de la note finale.

Tableau 2 : Description des catégories de questions, exigence et réponses possibles

Catégorie de question	Niveau d'exigence	Réponses associées et intégration dans le calcul final
Obligatoire	Réglementaire	Réponses possibles : S et NS
		En cas de réponse NS la charte est non conforme et la note finale est de 0 (KO)
Classique	Pratique attendue faisant partie des exigences du socle commun défini par la filière	Réponses possibles : S/AA/NS/SO
Recommandée	Pratique recommandée	Réponses possibles : S/AA/NS/SO, mais cette réponse n'est pas prise en compte dans la note finale

Le résultat de l'évaluation (note finale) est exprimé en pourcentage d'atteinte des exigences de la Charte c'est-à-dire la somme de points attribués tout au long du questionnaire divisée par le nombre de questions (excepté toutes les questions recommandées et les questions classiques notées « sans objet »). Un élevage est considéré conforme lorsque la note de l'évaluation de la Charte est supérieure à 75% et qu'il n'y a aucun

KO (résultats « non satisfaisant » sur une exigence réglementaire). Un élevage est considéré non conforme lorsque la note de l'évaluation est inférieure à 75% ou qu'il y a eu observation d'au moins un point KO. Le seuil de 75 % est un seuil standard dans l'évaluation des démarches « qualité » qui représente un niveau « bon à très bon » et assure une note minimale suffisante pour élever des lapins dans le respect des règles attendues de biosécurité et de bien-être animal ; ce seuil est perçu comme atteignable par les éleveurs tout en incitant à l'effort.

3. L'outil d'évaluation : l'application EVALAP

Afin d'assurer la mise en œuvre de la Charte sur le terrain et son suivi, la grille d'évaluation a été dématérialisée et est accessible via l'application smartphone EVA téléchargeable sur tous les

EVALAP et EBENE® : des outils complémentaires

Ebene® est une application smartphone mise au point par l'ITAVI et qui permet une évaluation fiable et complète du bien-être des lapins en se basant sur des observations directes du comportement et l'état sanitaire des animaux. Bien que les thématiques soient équivalentes sur le module bien-être entre l'outil EVALAP et EBENE® (Warin et al., 2017), ces outils sont bien complémentaires. En effet, l'évaluation EVALAP (charte interprofessionnelle) repose sur des indicateurs de moyens (tels que 'le logement ne contient pas de matériel blessant' ou encore 'des interactions visuelles et / ou olfactives sont possibles entre les animaux, même si ces derniers ne peuvent pas se toucher') alors que l'évaluation EBENE® repose majoritairement sur des indicateurs de résultats basés en partie sur l'observation directe des lapins (tels que 'dénombrement des animaux présentant des plaies' ou encore 'nombre d'interactions entre les lapins').

stores (Google Play, Microsoft Store et Apple Store). EVA est un outil qui a été développé en 2017 à l'initiative des interprofessions de la volaille de chair (CIPC, CIDEF et CICAR) pour permettre une évaluation technique des élevages de volailles de chair et ainsi favoriser et valoriser les bonnes pratiques. Cette application a été élargie à la filière cunicole (sous le nom de EVALAP) en conservant les fonctionnalités développées pour la volaille et en y intégrant la liste spécifique et le statut des points de contrôle à évaluer en élevage de lapins de chair.

Suite à une phase de tests terrain, les retours d'utilisateurs ont permis d'apporter quelques évolutions aux questions (formulation, ordre, ...) et de faire évoluer certaines fonctionnalités de l'application (ajout du contexte de l'évaluation, format d'extraction des données).

Chaque groupement cunicole partenaire dispose d'un compte qui lui permet d'accéder à l'outil, ses préférences (ajout de questions spécifiques pour personnalisation client) et à l'historique de ses visites (information élevages et précédents comptes-rendus d'évaluation).

L'application EVALAP permet de réaliser facilement le diagnostic complet (Figure 1 présentée en fin d'article). Le calcul des résultats est automatique (les questions « recommandées » et les questions « personnalisées » ajoutées par l'OP ne sont pas prises en compte dans le calcul). En fin d'évaluation, tous les points notés « non satisfaisant » ou « à améliorer » sont récapitulés afin de les évoquer avec l'éleveur pour trouver des pistes d'amélioration et définir un plan d'action. Le rapport d'évaluation est signé par l'éleveur et l'évaluateur puis leur est transmis immédiatement par email, avec le plan d'action convenu. Chaque évaluateur a la possibilité d'ajouter des commentaires et des photos pour illustrer et formaliser une situation à améliorer et pouvoir visualiser son évolution

lors d'une prochaine visite. Les exigences réglementaires (Tableau 1 présenté en fin d'article) notées « non satisfaisant » font l'objet d'un plan d'action à court terme avec réalisation d'une nouvelle visite pour lever la non-conformité au plus vite.

Chaque groupement dispose d'une interface web (back office) qui lui permet d'accéder à une base de données pour visualiser, exporter les résultats de toutes ses évaluations réalisées. Ces données remontent également de manière anonyme dans une base de données nationale gérée par le CLIPP, qui peut générer des statistiques nationales (voir §5).

4. Le déploiement

A partir d'octobre 2022, tous les évaluateurs des groupements partenaires étaient formés à l'application EVALAP et aux fonctionnalités du back-office (30 personnes formées). Un guide d'accompagnement pour les évaluateurs (ITAVI, 2024) et des évaluations « tests » ont été réalisés pour les aider au déploiement. Pour ce faire, le choix s'est porté sur des élevages connus pour avoir réalisé des évolutions en faveur de la biosécurité et du bien-être. Ceci dans l'objectif de s'approprier parfaitement la grille et l'outil mais aussi de comparer leur perception globale de l'élevage avec les résultats de l'évaluation EVALAP. Au 31 décembre 2023, 324 évaluations avaient été réalisées dans 301 élevages français, situés principalement en Pays de la Loire, Bretagne et Normandie (zones d'activité des groupements partenaires). Ce premier bilan encourageant témoigne d'une participation active de tous les groupements partenaires (Figure 2). Fondé sur les données de l'horodateur de l'application EVALAP, pour un évaluateur expérimenté, il faut compter en moyenne entre 1h45 à 2h pour compléter entièrement le questionnaire au cours d'une visite en élevage (maternité + engraissement). Pour vérifier le respect des exigences de traçabilité et des règles de

biosécurité, plusieurs documents doivent être consultés (Plan de circulation, registre des visites, factures, BSE, protocole de nettoyage et désinfection, ...). Demander à l'éleveur de rassembler préalablement l'ensemble de ces documents, permet de gagner du temps lors de la visite.

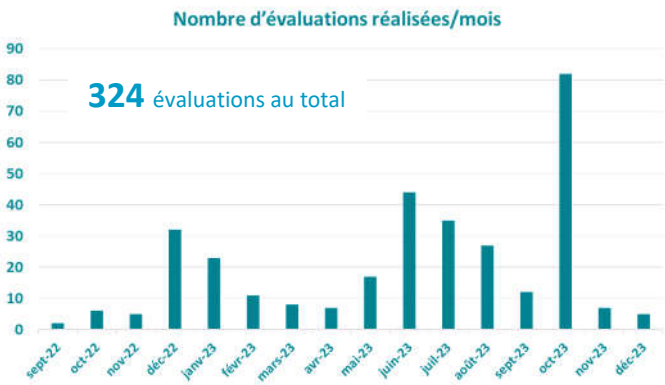


Figure 2. Nombre d'évaluations mensuelles réalisées entre septembre 2022 et décembre 2023 soit un total de 324 évaluations

5. Bilan des évaluations de la 1^{ère} année

Fin 2023, 84% des 324 évaluations réalisées étaient conformes aux exigences de la Charte (note ≥ 75% sans KO). Lorsque l'on considère les 272 évaluations conformes, la moyenne des notes finales était de 92% (pourcentage de satisfaction des exigences de la Charte), ce qui est très satisfaisant. Seulement 8% des évaluations conformes avaient une note finale inférieure à 85% (Figure 3).

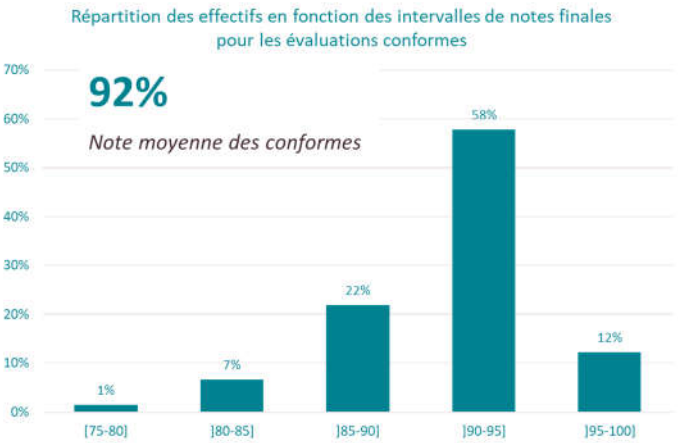


Figure 3 : Répartition des effectifs de visites en fonction des intervalles de notes finales pour les évaluations conformes

Cinquante et une évaluations ont été considérées non-conformes (16%) suite à l'observation de KO (exigences réglementaires non satisfaites) : 28 évaluations avec un seul KO et 23 évaluations comptant 2, 3 ou 4 KO, et un seul élevage a une note inférieure au seuil de 75% sans KO (Tableau 4). Aucune note n'est attribuée aux évaluations non conformes.

Tableau 4 : Répartition des évaluations selon le résultat de conformité

	Nombre d'évaluations	% d'évaluations
CONFORMES	272	84%
KO	52	16%
Total général	324	100%

Le détail des KO relevés sur les volets 'Biosécurité' et 'Bien-Être' est présenté dans le Tableau 5 (en fin d'article) et le détail des notations de toutes les questions dans la présentation de Travel et al., 2024. Les principales non-conformités sont discutées ci-dessous.

5.1. Volet Biosécurité

5.1.1. Les bonnes pratiques d'hygiène

Lorsque l'on s'intéresse à la **protection du site d'élevage**, 13/324 élevages sont notés non-conformes en raison de l'absence de signalisation « entrée interdite ou contrôlée » à l'entrée du site. Ce point KO a été rapidement résolu par les éleveurs. Les principaux points à améliorer concernent l'affichage/matérialisation du plan de circulation et de la zone parking visiteur. Concernant la recommandation de délimitation physique du site d'élevage, on remarque de près de 60% des élevages ont déjà initié la démarche, ce qui est encourageant.

Concernant le **SAS sanitaire**, 16/324 élevages sont notés non-conformes parce que les bâtiments ne sont pas fermés à clé en l'absence

de l'éleveur, ce point peut être facilement levé par l'ajout d'une serrure (facile et peu coûteux) et par l'ancrage de bonnes habitudes. Les autres points d'amélioration concernent la tenue du registre d'élevage (présent mais pas systématiquement complété), l'organisation du SAS (SAS avec 2 zones, SAS rangé) ou encore son équipement (lavabo, poubelle, porte manteau). L'importance de ces points doit être rappelée à l'éleveur au moment de la visite et une réflexion doit être conduite avec lui pour trouver l'organisation la mieux adaptée à son élevage. Pour près de 30 % des éleveurs le SAS est également la salle de préparation d'air, ce point spécifique, liée à la structure de l'élevage est bien plus complexe à faire évoluer à court terme.

Les principaux axes d'amélioration sur le **stockage des cadavres** concernent le bac d'équarrissage, notamment l'aire d'enlèvement du bac (stabilité et nettoyabilité) et son entretien (fréquence à augmenter et désinfection à inclure après le nettoyage). Pour le **contrôle des nuisibles**, des progrès doivent être faits sur la traçabilité documentaire (plan de dératisation, enregistrement des pièges, fiches de sécurité et étiquettes des produits utilisés).

Globalement, les exigences relatives aux **aires d'embarquement**, aux **précautions lors de l'enlèvement** et à **l'entretien des abords** sont satisfaites.

5.1.2. Le stockage des produits buvables et injectables

Concernant le **stockage des médicaments**, 10% des élevages sont notés non-conformes parce que les médicaments ne sont pas stockés dans un local fermant à clé (à l'abri de la chaleur, lumière et poussière). C'est le principal point de KO relevé au cours des évaluations de cette période (Tableau 5). Il peut être facilement levé par l'ajout un placard à serrure en guise de pharmacie. Les autres

points d'amélioration concernent la traçabilité des médicaments (pas d'identification avec le numéro d'ordonnance ni de date de 1^{ère} utilisation sur le flacon / boîte, ... pour 62% des évaluations) et leur conservation au frais (réfrigérateur non fonctionnel ou sans dispositif de surveillance de la température pour 30% des évaluations).

Coté **vaccination**, la vaccination des reproducteurs contre la VHD RHDV2 est appliquée par tous les éleveurs (99,4%), tout comme le plan de prophylaxie (97,5%) défini par le vétérinaire de l'élevage lors du Bilan Sanitaire d'élevage (BSE). Pour ce dernier point, à noter l'observation de 2% de non conformités, expliquées par la non-réalisation du vaccin myxomatose alors que cette vaccination est recommandée quasi systématiquement dans le plan de prophylaxie.

Sur ces points, une re-sensibilisation est nécessaire par les vétérinaires (rappel de l'intérêt de ces exigences) et un accompagnement doit être mis en place avec les techniciens (achats groupés de placards pour la pharmacie et de thermomètres pour les réfrigérateurs) pour faire évoluer les pratiques.

5.1.3. Les mesures de décontamination

Pour le suivi des **mesures de décontamination**, des progrès doivent être faits sur la gestion documentaire : protocole de nettoyage et désinfection (N&D) non formalisé ou non consultable chez 13,6% des éleveurs, pas d'enregistrement (ou partiel) des opérations de N&D (24%) et des fiches de sécurité des produits (32,4%), défaut d'affichage des numéros d'urgence dans 50,3% des cas. Les procédures de N&D sont plutôt bien respectées en phase de maternité comme en engraissement. Cependant, environ 30% des éleveurs doivent revoir la fréquence des analyses d'eau d'abreuvement (minimum 1/an en bout de ligne) et les modalités de nettoyage

des silos. A noter, que seulement 40% des éleveurs suivent actuellement la recommandation de fumigation des silos 1 fois par an.

5.1.4. Respect de l'environnement

Globalement, les exigences relatives à la **gestion des déchets** sont satisfaites. Des améliorations peuvent néanmoins être apportées sur la définition du plan d'épandage (14,5% des cas) et sur le N&D du matériel d'épandage (35% de cas). La recommandation de formalisation d'un plan de circulation des effluents est déjà suivie par 70% des éleveurs.

5.2. Volet Bien-être animal

Sur le volet Bien-être, toutes les **exigences réglementaires** (accès à l'eau et l'aliment, densité, programme lumineux, soin et surveillance quotidienne) sont satisfaites dans 100% des évaluations. A noter, seulement 1%, pour lesquels le registre des animaux morts ou mis à mort n'était pas à jour ou conservé au moins 5 ans.

Les **exigences attendues par la filière** en termes de confort (ambiance et logement), de soins aux animaux, de gestion des animaux malades ou blessés et de comportement de l'éleveur sont satisfaites, au minimum, dans 95% des évaluations. La **présence d'enrichissements** (matériaux à ronger de type bois ou fourrage compressé, blocs, tuyaux, tunnel, nid recouvert, plateforme, élément de structuration de l'espace, ...) est seulement observée dans 18% des cas en logements lapin en croissance, 13% en maternité et 6% en précheptel. Des progrès peuvent également être faits dans 25% des élevages, sur l'installation et la vérification régulière des dispositifs de secours et d'alarmes (coupure électrique et défaillance matériel/ventilation).

Les **recommandations** proposées par la filière (meilleures pratiques) concernent l'amélioration du confort des logements : 1/

l'installation d'un revêtement différent du grillage dans chaque logement (ex : repose patte, caillebotis plastique), 2/ des tailles de cage permettant aux lapins pré-cheptel de s'étendre. Dans près de 90% des visites, le logement des précheptels leur permettait de s'étendre entièrement. En revanche, des efforts restent à faire sur le confort du sol, qui reste uniquement grillagé en maternité (79% des visites), en lapin en croissance (52 %) et en précheptel (31%).

6. Conclusion et perspectives

La mise en place de la « Charte interprofessionnelle de bonnes pratiques en élevage cunicole » s'appuie sur l'outil de progrès EVALAP. Cette démarche est complémentaire aux actions collectives (formations biosécurité et formations référent bien-être animal) conduites ces dernières années par la filière, et vise à accompagner individuellement les éleveurs pour la mise en application des bonnes pratiques de biosécurité et de bien-être. La grille d'évaluation constituée formalise les exigences de la filière pour un socle commun de bonnes pratiques en élevages cunicoles français.

Cette Charte formalise l'engagement de la filière dans une démarche d'amélioration continue par l'intégration de recommandations (meilleures pratiques) et par l'établissement, en fin de visite, d'un plan d'action personnalisé. L'application permet également à chaque groupement d'ajouter, s'il le souhaite, de nouvelles questions relatives à un cahier des charges spécifiques qui le concerne (non incluses dans le calcul de la note finale de l'évaluation). La constitution d'une base de données nationale permet désormais à la filière de se doter de références fiables (non disponibles auparavant) sur le respect des bonnes pratiques de BEA et de biosécurité à l'échelle individuelle et collective.

Grâce à l'implication des groupements partenaires, le déploiement s'est étendu rapidement (300 élevages en un peu plus d'un an). La démarche s'est étendue à l'ensemble des groupements français, avec un objectif de 1ère visite de tous leurs élevages de France en 2025. Le déploiement doit se poursuivre et des routines de visites doivent s'installer (la fréquence reste à définir, en réflexion coté interprofessionnel).

Les premiers résultats montrent que 84% des élevages respectent la Charte (avec une note moyenne très élevée de 92% des exigences satisfaites chez les éleveurs sans KO). Fin 2023, 11 éleveurs sur les 52 visites non conformes, ont effectués les évolutions nécessaires dans un délai de 1 à 6 mois après la 1^{ère} visite. Les KO ont été levés, ces élevages sont désormais conformes. L'étude des bonnes pratiques peu ou pas appliquées (protection de l'élevage / stockage des médicaments / plan de prophylaxie / N&D / traçabilité / gestion des documents / enrichissements) permettra aux vétérinaires et techniciens d'orienter les actions de sensibilisation/accompagnement des éleveurs. La visite est déjà un moment

d'échange entre l'éleveur et son technicien pour expliquer les exigences filière et pour définir ensemble les priorités et le plan d'action.

Une charte dédiée aux élevages reproducteurs (sélectionneurs, CIA et multiplicateurs) s'est mise en place par ailleurs, sur le même modèle, avec des adaptations spécifiques aux exigences de chaque type d'élevage.

Pour finir, à terme, il sera intéressant de réaliser sur les mêmes élevages les évaluations EVALAP et EBENE®, permettant d'étudier les liens entre indicateurs de moyens et de résultats au travers la mise en relation des scores du module bien-être EVALAP et de l'application EBENE®. De la même manière, cet exercice pourrait être fait avec les indicateurs zootechniques (GTE), d'usage d'antibiotiques (IFTA), ... pour identifier des points clés de d'amélioration.

7. Remerciements

Les auteurs remercient les groupements et les éleveurs pour leur engagement et le plan de relance FranceAgriMer (2021-2023) pour le financement du projet EVALAP.

Tableau 1. Liste des points de contrôle réglementaires dits également KO*, les réponses possibles à ces questions ne peuvent être que « satisfaisant » ou « non satisfaisant ».

Points de contrôle "KO" - Module BIOSECURITE
Site d'élevage signalisé "propriété privée" ou "interdiction d'entrée" ou "entrée contrôlée"
Silos d'aliment numérotés
Silos en bon état de fonctionnement et sécurisés (échelle protégée)
Présence d'au moins un SAS sanitaire par site d'élevage
Ramassage quotidien des cadavres
Bac d'équarrissage fermé et étanche
Bâtiments fermés à clé en l'absence de l'éleveur
Pour les visiteurs entrant dans l'élevage : mise à disposition d'une tenue spécifique, jetable ou lavée et protégée par un emballage hermétique
Médicaments stockés dans un placard, une enceinte ou un local fermant à clé, à l'abri de la chaleur, de la lumière et de la poussière
Respect des délais d'attente de la prescription /ordonnance
Vaccination des reproducteurs contre la VHD RHDV2
Respect du protocole de vaccination des reproducteurs et du plan de prophylaxie défini par le vétérinaire de l'élevage
Traçabilité selon la réglementation en vigueur (fiches ICA et fiches de suivi de lots)

Points de contrôle "KO" - Module BIEN ETRE
L'aliment est accessible aux animaux. Il est distribué en quantité suffisante et adapté aux stades physiologiques
Les systèmes d'abreuvement et d'alimentation sont propres et fonctionnels
Au moins 1 point d'eau est disponible par logement et ce/ces point(s) d'eau sont accessibles constamment
Les lapins élevés en batiments fermés ne sont pas maintenus en permanence dans l'obscurité ni exposés sans interruption à la lumière artificielle (sur une période de 24 heures)
La densité maximale en engraissement est de 45kg/m2 à 60 jours d'âge
Les animaux blessés (plaies, maux de pattes) et / ou malades reçoivent des soins spécifiques et adaptés
Le nombre d'animaux morts ou mis à morts (blessés, malades, faibles...) est consigné dans un registre conservé pendant au moins 5 ans
Un passage quotidien minimum est effectué dans le(s) bâtiment(s) d'élevage (observation des animaux)

*KO : "knock-out" en anglais, signifie que si un de ces points de contrôle n'est pas respecté, l'élevage aura le statut NON CONFORME, même si tous les autres points sont satisfaisants.

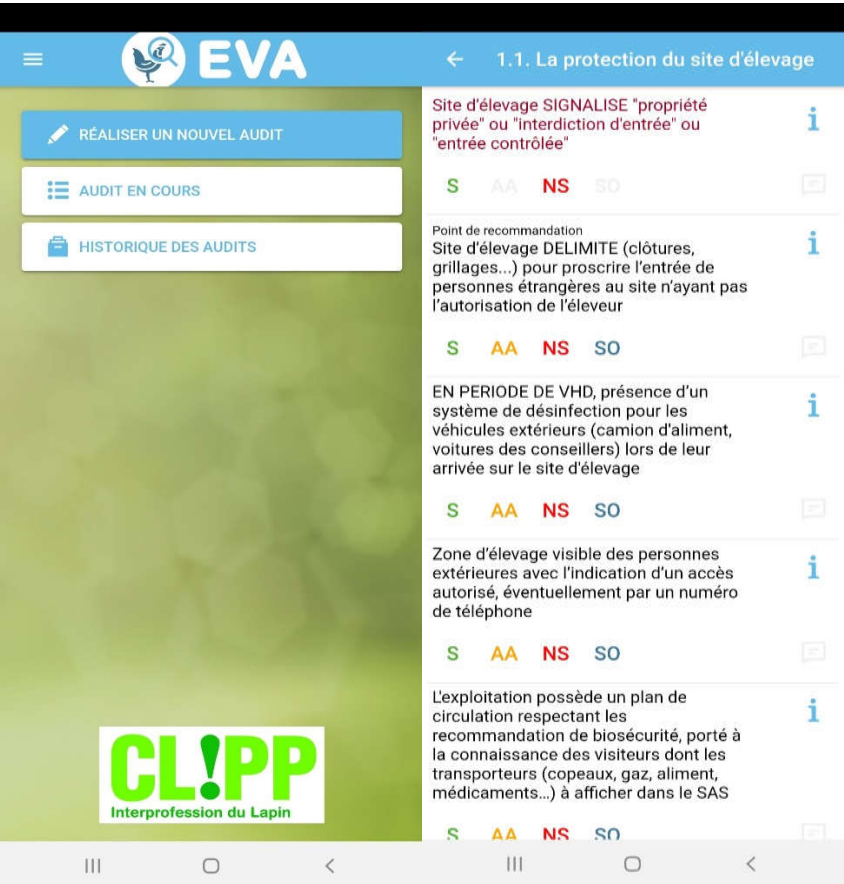


Figure 1. Visuel de l'application qui permettra d'évaluer le respect de la charte interprofessionnelle de bonnes pratiques en élevage cynicole

Tableau 5. Pourcentage de visites (sur les 324 évaluations) pour lesquelles les exigences réglementaires (point KO) ci-dessous n'étaient pas satisfaites

VOLETS	THEMATIQUES	SOUS_THEMATIQUES	QUESTIONS	% d'apparition de ces non conformités
BIOSECURITE	Le stockage des produits buvables et injectables (médicaments ou non) et la vaccination	La vaccination	[Doc]* Respect du protocole de vaccination des reproducteurs et du plan de prophylaxie défini par le vétérinaire de l'élevage	2%
			[Doc] Vaccination des reproducteurs contre la VHD RHDV2	1%
		Le stockage des médicaments	[Obs] Médicaments stockés dans un placard, une enceinte ou un local fermant à clé, à l'abri de la chaleur, de la lumière et de la poussière	10%
	Les bonnes pratiques d'hygiène	L'entretien des abords	[Obs] Silos en bon état de fonctionnement et sécurisés (échelle protégée)	1%
			[Obs] Silos numérotés	1%
		La protection du site d'élevage	[Obs] Site d'élevage SIGNALISE "propriété privée" ou "interdiction d'entrée" ou "entrée contrôlée"	4%
			[Décl] Bâtiments fermés à clé en l'absence de l'éleveur	5%
		Le SAS sanitaire	[Obs] Pour les visiteurs entrant dans l'élevage : mise à disposition d'une tenue spécifique, jetable ou lavée et protégée par un emballage hermétique	1%
			[Obs] Présence d'au moins un SAS ou un local sanitaire dédié par site d'élevage	1%
		Le stockage des cadavres	[Obs] Bac d'équarrissage fermé et étanche	1%
	Traçabilité	Traçabilité	[Doc] Traçabilité selon la réglementation en vigueur (fiches ICA et fiches de suivi de lots)	1%
BIEN ETRE	Bonne santé	Bonnes pratiques	[Doc] Le nombre d'animaux morts ou mis à morts (blessés, malades, faibles...) est consigné dans un registre conservé pendant au moins 5 ans	1%

* le Préfixe entre crochet précise la méthode d'évaluation : [Obs] indique que la réponse doit être faite selon l'observation de l'évaluateur et ne nécessite pas d'interroger l'éleveur / [Décl] indique que la réponse est basée sur la déclaration de l'éleveur / [Doc] indique que l'évaluateur doit demander à l'éleveur des documents et les consulter pour valider la réponse.
 En rouge, les 3 questions de catégorie Obligatoire ayant obtenu le plus de KO

Références bibliographiques

- ITAVI, 2024. EVALAP « Charte interprofessionnelle de bonnes pratiques en élevage cunicole », 48p. [file:///C:/Users/atravel/Downloads/654104b6c3b0f_Guide%20d'audit%20bios%C3%A9curit%C3%A9%202022_EVALAP%202_V311023%20\(3\).pdf](file:///C:/Users/atravel/Downloads/654104b6c3b0f_Guide%20d'audit%20bios%C3%A9curit%C3%A9%202022_EVALAP%202_V311023%20(3).pdf)
- Travel A., Chastagner A., Warin L., 2024. Charte interprofessionnelle de bonnes pratiques en élevage cunicole : Bilan du déploiement et enseignements. Journée Technique Lapin de Chair, Nantes, le 28 mai 2024, 90 participants.
- Warin L., Mika A., Souchet C., Bouvarel I., Bignon L. 2017. Construction d'une méthode pratique et partagée d'évaluation du bien-être du lapin d'élevage: EBENE. In Proc. 17èmes Journ. Rech. cunicole., 21 et 22 novembre 2017, Le Mans, France. pp 35-38.

Abstract : "Interprofessional charter of good practices in rabbit farms" : presentation of the Evalap tool, assessment of its deployment and lessons learned.

RHD crisis is a particularly important issue for the rabbit industry. The implementation and compliance with basic biosecurity rules are essential, in addition to the vaccination of reproductive rabbits. At the same time, for rabbit sector, it is important to be able to provide consumers/citizens, guarantees on breeding practices and on rabbit welfare. The EVALAP project, supported by CLIPP and led by ITAVI, aims to co-construct and deploy an inter-professional Charter of good practices in rabbit farms, which will serve as a reference for the entire sector and whose respect of the content will help to strengthen disease prevention, while improving rabbit breeding conditions with regard to animal welfare. This article presents the Charter's construction method, the requirements defined collectively, and describes first results obtained from the 324 visits carried out by the end of 2023.